



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2012**

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

LE 21 FÉVRIER 2012

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce vingt et unième jour du mois de février 2012, à 17 h 00.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
Monsieur le conseiller André Fournier
Monsieur le conseiller Martin Chabot
Madame la conseillère Sandra Gravel

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Marcotte

Sont absents : Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
Madame la conseillère Diane Larouche

Sont aussi présents :
Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier
Madame la greffière adjointe Ginette Audet

Six personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 30 janvier 2012
4. Adoption du procès-verbal du 13 février 2012
5. Lecture certificats d'enregistrement règlements 1178-2012 et 1179-2012
6. Avis de motion : Travaux âge d'or
7. Embauche d'une adjointe administrative occasionnelle
8. Amendement à la résolution 92-2012
9. Amendement à la résolution 103-2012
10. Appui au Centre de la petite enfance Joli-Coeur
11. Avis de motion : Amendement du règlement 1137-2010
12. Suivi des dossiers par les élus
13. Autres sujets
14. Période de questions
15. Ajournement au lundi 27 février 2012 – 19 h 30



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2012

Lundi, le 27 février 2012 – 19 h 30

16. Dérogation mineure : Lot 366 – route Montcalm
17. Dérogation mineure : habitations en rangée : rue Jolicoeur et route de la Jacques-Cartier
18. Lecture et adoption du second projet de règlement 1176-2012 : dimensions terrains pour jumelés zone 67-H
19. Lecture et adoption d'un règlement pour l'acquisition du pavillon de la CBJC
20. Lecture et adoption d'un règlement pour la construction des jeux d'eau
21. Lecture et adoption d'un règlement : travaux âge d'or
22. Avis sur le projet Hydro-Québec (poste Duchesnay)
23. Avis de motion : Division du territoire en six districts électoraux
24. Demande de modification au règlement de zonage : Alain Maheux
25. Rémunération directeur incendie pour activités de formation
26. Indexation de la grille salariale des occasionnels
27. Budget Office municipal d'habitation
28. Autorisation de dépenses : panneaux d'interprétation « Promenade Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier »
29. Bordereau de correspondance
30. Suivi des dossiers par les élus
31. Autres sujets
32. Période de questions
33. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance de février est reprise.

107-2012

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour comme il a été présenté.

ADOPTÉE

108-2012

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 2012**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 30 janvier 2012 comme il a été présenté.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2012

109-2012

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 13 FÉVRIER 2012**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 13 février 2012
comme il a été présenté.

ADOPTÉE

**LECTURE CERTIFICATS D'ENREGISTREMENT
RÈGLEMENTS 1178-2012 ET 1179-2012**

La greffière adjointe donne lecture des certificats d'enregistrement émis suite à la tenue des registres aux fins de recevoir la signature des personnes demandant que les règlements numéros 1178-2012 et 1179-2012 fassent l'objet d'un scrutin référendaire.

AVIS DE MOTION : TRAVAUX ÂGE D'OR

Monsieur le conseiller André Fournier donne avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement pourvoyant à décréter des travaux de relocalisation des équipements de jeux et autres installations du Club de l'âge d'or de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, sis sur le lot 4 215 473 du cadastre du Québec, vers un nouveau site à proximité du pavillon La Ruche.

Le règlement pourvoira à emprunter à long terme la somme nécessaire pour défrayer le coût des travaux, ainsi que les frais légaux, les frais techniques et autres frais contingents.

110-2012 **EMBAUCHE D'UNE ADJOINTE ADMINISTRATIVE
OCCASIONNELLE**

ATTENDU que madame Isabelle Moisan doit s'absenter pour maladie du 12 mars au 14 mai 2012 et que son remplacement est requis;

ATTENDU le rapport de la greffière adjointe, en date du 21 février 2012;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser l'embauche de madame Madeleine Beurivage comme adjointe administrative occasionnelle à l'échelon 4 de la grille salariale telle qu'indexée pour 2012, pour la période du 29 février 2012 au 11 mai 2012 inclusivement.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2012

111-2012

**AMENDEMENT
DE LA RÉOLUTION 92-2012**

ATTENDU que ce conseil a adopté le 13 février 2012 la résolution numéro 92-2012 accordant un contrat à la compagnie Les constructions Bé-Con inc., pour l'installation d'un système de traitement en sable au puits P-5, suite à l'approbation par le MAMROT du règlement numéro 1172-2011 et à son entrée en vigueur le 3 février 2012;

ATTENDU que les travaux décrétés doivent aussi faire l'objet d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU que ce conseil amende sa résolution numéro 92-2012 en remplaçant le premier paragraphe de celle-ci par le texte suivant :

Ce conseil accorde, conditionnellement à l'émission d'un certificat d'autorisation pour la réalisation des travaux par le ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs, un contrat à la compagnie Les constructions Bé-Con inc., pour l'installation d'un système de traitement en sable au puits P-5, le tout conformément à la soumission déposée le 8 février 2012 et au devis 65700-002-001 préparé par la firme Roche ltée, groupe-conseil.

Le coût du contrat est établi à 517 695 \$, taxes en sus, et la dépense est imputée de la façon suivante :

- 143 535 \$, taxes en sus, au règlement numéro 1171-2011
- 374 160 \$, taxes en sus, au règlement numéro 1172-2011.

ADOPTÉE

112-2012

**AMENDEMENT
DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 103-2012
PAIEMENT NUMÉRO 6 - BÂTIMENT DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU la résolution numéro 103-2012 autorisant le versement du paiement numéro 6 à « Les Constructions H.G.B. inc. » pour les travaux de construction du nouveau garage municipal;

ATTENDU que cette résolution prévoyait une retenue permanente de 21 000 \$ à titre de compensations monétaires pour le non-respect du délai alloué pour l'exécution de l'ensemble des travaux;

ATTENDU que cette retenue est taxable;

ATTENDU que le montant spécifié à la résolution numéro 103-2012 ne tenait pas compte de la partie taxable de la retenue;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'amender la résolution numéro 103-2012 pour préciser que le montant à payer comme versement numéro 6 à « Les Constructions H.G.B. inc. » est de 69 537,42 \$ plutôt que 72 461,66 \$.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2012

113-2012 **APPUI ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE
AU PROJET DE CONSTRUCTION
D'UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE / CPE JOLI-CŒUR INC.**

ATTENDU que la ministre de la Famille, madame Yolande James, a lancé un appel de projets pour 15 000 nouvelles places en service de garde;

ATTENDU que le conseil d'administration du CPE Joli-Cœur souhaite présenter un projet en vue de la construction d'un second centre de la petite enfance comptant 80 places subventionnées à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que Statistique Canada a publié de nouvelles données démontrant que la population de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est composée de 10 % d'enfants de 0-4 ans et de plus de 40 % d'adultes en âge de procréer (20-44 ans);

ATTENDU que les données compilées par Statistique Canada démontrent également une hausse de 25,9 % de la population de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier entre 2006 et 2011;

ATTENDU que les données issues du Bureau de la Statistique du Québec démontrent que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier est la municipalité ayant connu la plus forte croissance au Québec entre le 1^{er} juillet 2009 et le 1^{er} juillet 2010;

ATTENDU que d'autres données issues du Bureau de la Statistique du Québec démontrent que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier se classe au 2^e rang des municipalités ayant l'âge moyen le plus bas au Québec au 1^{er} juillet 2010;

ATTENDU l'arrivée de nombreuses nouvelles familles à la recherche de places en garderie et la croissance de la municipalité lors des dernières années;

ATTENDU les prévisions de développement contenues au Plan métropolitain d'aménagement de la CMQ, de même que la reconnaissance du statut de pôle métropolitain pour Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que ce conseil est disposé à prendre l'engagement de collaborer à la construction d'un nouveau centre de la petite enfance, en apportant au projet une contribution d'une valeur maximale de 120 000 \$ et en fournissant une aide dans la recherche d'un terrain adéquat;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot

ET RÉSOLU d'appuyer le conseil d'administration du CPE Joli-Cœur dans ses démarches pour l'obtention de places subventionnées en installation et pour l'obtention du financement requis pour l'implantation d'un nouveau CPE de 80 places dans la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de suggérer au CPE Joli-Cœur d'acquérir le terrain à être formé d'une partie du lot 4 010 018 pour la réalisation de ce projet, compte tenu de sa conformité avec le règlement de zonage actuellement en vigueur, de la nature des sols qui semble propice et de sa situation géographique avantageuse.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2012

AVIS DE MOTION : AMENDEMENT DU RÈGLEMENT 1137-2010

Monsieur le conseiller André Fournier donne avis de la présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement visant à modifier le règlement numéro 1137-2010 décrétant des travaux correctifs aux postes de pompage Montcalm et Jolicoeur, de façon à augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt autorisés.

SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS

Aucune intervention.

AUTRES SUJETS

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf dépose le bilan financier de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

114-2012

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'ajourner cette séance au lundi 27 février 2012 à 19 h 30.

ADOPTÉE

L'assemblée est levée à 17 h 23.

JACQUES MARCOTTE
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER